

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 14

Séance du : 2 juillet 2024

Objet: Acquisition d'une parcelle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 27 juin 2024 Date d'affichage : 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS: M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

363636

Le propriétaire d'un terrain sis Avenue de l'Ancienne Mairie à Frotey-lès-Vesoul souhaite céder sa parcelle cadastrée AD n° 458 – Lieudit « La Maladière » d'une superficie de 337 m², à la commune pour l'euro symbolique.

En contrepartie de cette cession, il souhaite :

- que la commune entretienne les lieux et les sculptures qui s'y trouvent,
- que les artistes régionaux aient la possibilité d'y exposer leurs œuvres dans des conditions à définir par la Commune, en accord avec ces derniers,
- que la parcelle soit baptisée au choix de la commune, soit « Jardin sculptures Tanari », soit « Espace Tanari ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 458 pour l'euro symbolique, confirme les souhaits du propriétaire cédant et retient le choix de nom « Espace Tanari » pour baptiser ce lieu artistique. Il précise également que les frais de notaire liés à cette vente seront pris en charge par la commune et que la vente sera confiée à Maître Stéphane GIROD, Notaire à Vesoul.

Nombre de votants : 14

Vote: 14 Pour – 1 Abstention (S. SCHMIT).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TAR

Accusé de réception en préfecture 070-217002617-20240702-DE2024-14-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024 La secrétaire de sépace,

Nova